

*infos* **PLÉMÉT**  
**A FERRIÈRE**

Bulletin municipal Janvier / Février / Mars 2018



**2017**

**Adieu 2017 - Bonjour 2018 !**

## Édito

P. 2 à 3

- Certificat d'immatriculation - Permis de conduire
- Édito du maire
- Les vœux de la minorité

## « Ça s'est passé sur Plémet » P. 4 à 8

- Musée Artcolle
- Repas du CCAS
- Départ du DST
- Mini mômes, Maxi mômes
- Commémoration 11 novembre
- Téléthon
- Travaux
  - La rue Neuve
  - La maison de l'enfance
  - Lotissement du «courtil»
  - La chapelle de St-Lubin
  - Borne de recharge électrique pour véhicules
- Les écoles
- Nécrologie
- La Hersonnière
- Allée de la mairie
- Cimetières

## « Ça s'est passé sur La Ferrière » P. 9

- L'école
- FNACA
- Club de l'amitié
- Repas du CCAS
- Concours des maisons fleuries

## Conseil Municipal P. 10 à 14

- Compte-rendu du 26 octobre 2017
- Compte-rendu du 30 novembre 2017

## En bref P. 14 à 19

- Déjection canine
- Le PACS
- Danger monoxyde de carbone
- Élagage
- La maison du département
- La Mission Locale Centre Bretagne
- Réforme de l'aide et soins à domicile
- Information de la gendarmerie
- Achat de composteurs
- Planning de collecte individuelle

## Vie Associative P. 20 à 22

- Plus belle la vie
- Association Loisirs et Créations
- L'outil en main
- ALSH
- Les amis de Bodiffé
- Le marché de Noël
- La Bibliothèque

## Instant détente P. 23

- Calendrier des Fêtes
- A vos casseroles
- 500 trucs et astuces
- Dictionnaires

## État civil - Mémento - Permanences P. 24

- État-civil
- Permanences
- Pataugeoire aux Aquatides
- Horaires des déchetteries
- Coordonnées mairies
- Services Enfance
- Les Urgences

# Certificat d'immatriculation Permis de conduire

Depuis le 2 novembre 2017, la préfecture n'assure plus l'accueil au public pour les procédures liées aux immatriculations et aux permis de conduire. Ces démarches sont dorénavant à effectuer en ligne sur le site internet <https://ants.gouv.fr/>



# Le mot du Maire



Chers Plémétais,  
Chers Ferrandiers,

L'année 2017 s'est terminée avec la disparition du nom de notre commune nouvelle au profit de « PLÉMET ».

Ce nom revenu, est l'aboutissement d'une démarche, celle de la création de la commune nouvelle.

Dès 2015, les conseils municipaux de Plémet et de La Ferrière ont souhaité un regroupement de nos communes, pour mieux préparer l'avenir. Car comme le dit l'adage « gouverner c'est prévoir ». La création de la commune nouvelle se base sur un principe de réalité. Il faut d'une part, permettre à nos communes de bien fonctionner, avec des moyens financiers en baisse ; et d'autre part garder notre représentativité dans une communauté de communes qui s'agrandit.

Bien fonctionner grâce à la mutualisation de nos moyens humains et financiers est primordial car dans notre pays, le poids du déficit public devient insoutenable. L'Etat souhaite que les collectivités participent au redressement des comptes publics.

Anne Charles, maire de La Ferrière et moi, avons tout de suite pris la mesure de la violence des réformes qui se dressaient devant nos communes. Il nous fallait non

seulement protéger nos ressources, mais aussi maintenir la possibilité d'une action publique communale. Notre regroupement a répondu à nos attentes. Nous sommes aujourd'hui en mesure de tenir nos engagements.

Sur le plan local, la communauté de communes s'est agrandie, peut-être trop agrandie... venant diluer notre influence, la commune nouvelle vient aussi répondre à cette problématique. Dans l'avenir nous serons représentés à la hauteur de l'importance de notre population. C'est l'assurance, pour vous, de pouvoir faire entendre votre voix au conseil communautaire.

En 2018, 2019, 2020, seront les années de réalisation des grands projets, les efforts de gestion que les élus ont soutenus et engagés portent leurs fruits. Notre commune peut, et doit investir ; la dette qui a diminué jusqu'à présent devrait augmenter dans des proportions raisonnables. Malgré les investissements importants à venir, nous tiendrons notre promesse de ne pas augmenter les impôts.

A l'occasion de la cérémonie des vœux le 12 janvier, j'aurai l'occasion de revenir sur le fonctionnement de la commune et sur les investissements réalisés et à venir.

Le moment est venu de vous offrir tous mes vœux pour l'année 2018 qui commence.

**Romain BOUTRON**



## Les vœux de la minorité

Une année se termine avec ses joies et ses peines, une autre recommence...

Les élus de la minorité au conseil municipal de Plémet, vous offrent leurs meilleurs vœux pour 2018, que cette nouvelle année vous apporte santé, réussite, joie et bonheur, ainsi qu'à vos familles et amis. Que chacun et chacune puissent s'épanouir et se réaliser dans son travail, dans ses études, dans sa retraite et dans l'action associative pilier de la vie communale. Ensemble œuvrons à l'animation et au développement de Plémet.

## 30 septembre 2017 - Musée Artcolle

Le musée Artcolle a accueilli M. Gérard Siméons grand ami du musée, artiste collagiste âgé de 93 ans. Une salle lui a été dédiée dans laquelle sont exposées plusieurs de ses œuvres. Un moment convivial clôturait cette inauguration.



## 8 octobre 2017 - Repas CCAS

237 personnes ont participé au repas du CCAS à la salle des fêtes. Un repas de qualité a ravi tous les convives et à la fin du repas les danseurs ont pu exercer leur talent au son de la musique de Daniel Goarin. Les doyens de l'assemblée étaient Henri Berthelot et Sidonie Pécheur, les doyens de la commune sont Joseph BLOT et Léontine RAULET.



## Octobre 2017 - Départ



Après deux années passées à PLÉMET, Pierre Bourges a souhaité partir pour un autre projet professionnel. Un moment de convivialité avec ses collègues du Centre Technique et le personnel administratif de la mairie a eu lieu en présence de Romain Boutron, maire.

## 30 octobre 2017 - Festival

Dans le cadre du festival Mini Mômes - Maxi Mômes organisé par Lou-déac Communauté, une centaine d'enfants est venue applaudir le spectacle intitulé «De pairs en fils» par le Théâtre des Tarabates.



## 11 novembre 2017 - Commémoration

Les enfants ont accompagné Romain Boutron, maire, pour déposer la gerbe au monument aux morts lors de la cérémonie de ce 11 novembre. Un apéritif était ensuite servi à la salle des fêtes où la nouvelle composition musicale « Pop Street Band » a joué quelques airs.



## 8 et 9 Décembre 2017 - Téléthon

Malgré un temps froid et pluvieux, plusieurs activités ont contribué à cette belle journée de solidarité pour le Téléthon. Hand, marche, motos, rougail-saucisses étaient au menu.



## Travaux : Rue Neuve

Les travaux de la rue Neuve sont dans la phase de mise en conformité des branchements et réseaux. En ce début d'année, la réfection de ces 800 mètres de route va commencer pour se terminer en mai /juin.



## Travaux : La Hersonnière

Toute la partie restauration de l'ancien bâtiment a été abattue. La toiture de la partie couchage a été enlevée et la nouvelle couverture est en train d'être posée. La fin des travaux est prévue pour le 31 juillet.



**Travaux : La maison de l'enfance**

L'extension de la maison de l'enfance est commencée. La fin des travaux est prévue pour fin juillet également.



**Travaux : Les allées de la mairie**



Les dalles gravillonnées de l'allée principale de la mairie étaient devenues dangereuses et instables. Dans le cadre de l'amélioration des accès pour personnes à mobilité réduite, cette allée a été refaite pour le confort de tous.

**Travaux : Cimetières**

L'accès au columbarium du cimetière payagé a été amélioré par la pose d'un revêtement. Quelques arbres ont été abattus afin de donner plus de luminosité et d'éviter à la mousse de se déposer sur les concessions.

Une réflexion est actuellement en cours pour améliorer le jardin des souvenirs et pour la construction de 5 cave-urnes.



**Travaux : Lotissement du « Courtil »**

Les réservations pourront se faire dès début février en mairie. Le prix du mètre carré a été fixé à 30 €.



**Travaux : Chapelle de St-Lubin**

Les travaux prévus sur la chapelle de St-Lubin devraient être terminés vers la mi-mai.

**Travaux : Borne de recharge électrique pour véhicules**

Une brev'Car a été installée par le SDE sur le parking de la rue de Rennes.



**École St-Joseph : Découverte d'un sport collectif**

Mathieu Bréger, animateur UGSEL 22 a permis aux élèves du CP au CM2 de découvrir ce jeu collectif en quelques séances :

« Ce jeu est un mélange de volley-ball, de handball : on marque des points en faisant rebondir un ballon dans un «cadre» disposé à chaque extrémité du terrain, de telle sorte que l'adversaire ne puisse rattraper le ballon par la suite. Le cadre étant un trampoline incliné qui permet le rebond du tir.

Ce jeu permet une pratique axée sur le tir, la réception et la passe sans que la conquête du ballon ne permette d'opposition directe entre les deux équipes.

Ce jeu permet de développer des activités motrices telles l'adresse, l'équilibre, la vitesse...Il faut aussi faire preuve d'anticipation, de stratégie...

Les élèves ont eu beaucoup de plaisir à découvrir ce jeu qui nécessite à la fois la prise de décision individuelle et une prise en compte des autres pour que le jeu soit dynamique ...»



**École St-Joseph : Classe de PS : Découverte des instruments de musique**

Les élèves de PS ont découvert les différentes familles des instruments de musique avec Loïc professeur de musique. Il les a accueillis au « Moulin à sons » puis il est venu en classe pour poursuivre cette découverte.

Les élèves ont pu entendre les sons et les notes faits par les différents instruments qui leur ont été présentés. Ils ont aussi beaucoup manipulé afin de produire eux-mêmes des sons en utilisant des archers ou en pinçant tout simplement les cordes. Cette exploration sonore autour des instruments leur a permis de découvrir les gestes musicaux par tâtonnement et de mettre ainsi des mots sur les gestes employés pour faire résonner les instruments.

Un projet très riche qui a suscité beaucoup d'enthousiasme auprès des enfants...



**École primaire publique**

Pour ce début d'année scolaire 2017 / 2018, l'école primaire publique a apporté un soin plus particulier aux élèves des classes de Toute Petite Section et de Cours Préparatoire. Pour chacun des niveaux un accueil privilégié a été proposé. Le premier trimestre de l'année s'achevant, l'équipe enseignante dresse un bilan positif.

Les élèves de moins de 3 ans sont accueillis de façon échelonnée pour la deuxième année consécutive, une scolarisation aménagée est proposée aux parents permettant un accueil bienveillant dans de bonnes conditions. Les élèves de Cours Préparatoire ont été répartis dans trois classes toutes les matinées. Trois groupes de 13 élèves maximum permettent une attention

plus particulière et une organisation de travail différente. Les trois enseignants sont donc plus proches des élèves et peuvent ainsi proposer aisément un travail différencié pour cette année charnière où sont posées les bases de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

Ces deux modes de fonctionnement ayant fait leurs preuves ces premiers mois, ils seront reconduits jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La fin d'année civile est l'occasion de présenter des travaux réalisés lors d'un spectacle de Noël. Les 90 élèves des classes maternelles ont ainsi proposé une représentation le dimanche 3 décembre. Les enseignantes se sont inspirées d'un thème du Réseau d'Education Prioritaire à savoir le cirque. Le temps de la représentation, les élèves se sont transformés en clown, dompteurs, magiciens, acrobates ou jongleurs pour présenter un spectacle de qualité avant de partager un goûter préparé par les parents d'élèves avec le Père - Noël.

D'autres spectacles seront proposés au cours de l'année scolaire. Les élèves des classes élémentaires ayant choisi les thèmes de l'eau et de la mer, ils devraient proposer au cours de l'année scolaire, différentes prestations.



## Collège Louis Guilloux

La période allant de la Toussaint à Noël est bien remplie. Déjà du point de vue purement scolaire, nous arrivons à la fin du premier trimestre, avec ses dernières évaluations, les conseils de classe et la remise des bulletins aux parents (le Père Noël en tient souvent compte).

Mais la vie du collège ne se limite pas aux notes.

L'action menée en faveur de l'association ELA s'est poursuivie et nous avons récolté la somme de 760 euros pour l'instant. Nous entretenons nos liens avec les écoles du secteur en accueillant des classes en résidence pour une journée : le 9 novembre avec les CM2 de PLÉMET avec un travail sur le goût et le 27 décembre avec les CM1 / CM2 de LA PRÉNESSAYE autour des sciences.

Nous avons engagé la saison de la galerie d'art à vocation pédagogique en accueillant les œuvres de Mme POMMÉRET. L'inauguration a eu lieu le jeudi 16 novembre 2017 et les œuvres resteront au collège jusqu'aux vacances de Noël. Des rencontres avec l'artiste et les classes ont été programmées.

Sportivement, la période a été fructueuse. Dans le cadre de l'UNSS le collège s'est illustré au cross départemental (une troisième place en minime garçon) ce qui nous a permis de participer au niveau régional, où malgré des conditions météorologiques difficiles, nos six participants se sont classés (comme le dit l'adage, l'important c'est de participer). Il ne faut pas oublier la section kayak se sont distingués en club, notamment lors de la compéti-

tion régionale qui a eu lieu à la base du Pont Querra le 12 novembre 2017

Le post-troisième commence à se profiler. Pour éclairer les élèves et les aider à choisir, le travail sur l'orientation se diversifie : aux rencontres avec la conseillère d'orientation et l'information donnée par les enseignants en classe, s'ajoutent des visites d'entreprises (le rallye des entreprises, visite de l'entreprise LABBÉ de LAMBALLE), la visite du lycée de LAMBALLE et une information sur les filières scientifiques et technologiques du lycée Fulgence BIENVE-NÛE. D'autres actions suivront.



## Nécrologie : Décès de M. Jean ANDRÉ, doyen



Jean ANDRÉ, le doyen de Plémet, nous a quittés le 14 décembre dernier à l'âge de 98 ans.

Né en 1919, il est mobilisé à 21 ans et part à la guerre où il est fait prisonnier pendant cinq longues années.

Jean et son épouse Paulette s'installent comme charcutier à Plémet. A cette époque, il allait acheter les cochons de ferme en ferme généralement le vendredi et il les tuait dans un abattoir situé non loin de l'actuel Super U.

En 1953, ils achètent le logement de M. Loison. C'est cette même année que naît Jean Paul, leur fils.

Récompensée par de nombreux prix, la charcuterie de Jean André est reconnue pour la qualité de ses produits. Le travail était passionnant mais difficile, au début la hacherie était faite à la manivelle, il n'y avait pas la force motrice.

En 1994, son fils Jean Paul prend la relève et ouvre le restaurant «Le Saint Antoine» avec Marie-Aimée.

Si Jean a quitté de façon officielle la charcuterie en 1985, il a quand même toujours donné un coup de main à son fils jusqu'à l'âge de 93 ans. Pour lui, c'est le travail qui lui a permis de vivre jusqu'à ce bel âge.

Une belle longévité qu'il attribue au travail d'une vie, entouré de son épouse Paulette, de son fils, de ses 2 petits enfants Virginie et Charles, et de son arrière petit fils Victor.

# Ça s'est passé sur La Ferrière

## École



- **Mardi 7 novembre**, les élèves de l'école de La Ferrière se sont rendus au cinéma Quai des Images à Loudéac pour le premier film du dispositif Ecole et Cinéma. Un film en noir et blanc très apprécié des enfants !

- **Du 02/02/18 au 13/04/18**, les élèves de l'école de La Ferrière ainsi que les CP et les GS de l'école de Plumieux se rendent à la piscine de Loudéac dans le cadre de l'EPS. Cette année encore, les parents seront présents avec nous, nous permettant ainsi de construire de petits groupes facilitant l'apprentissage.

- Journée parents/enfants/enseignante : la matinée du **21/12** était consacrée au jeu à La Ferrière. Les élèves ont invité leurs parents à venir travailler en jouant dans la classe. Ce fut l'occasion pour les parents de voir comment travaillent leurs enfants au quotidien ! Nous en avons profité également pour partager un goûter de Noël tous ensemble !

- **Le 22 décembre** : spectacle de Noël du RPI organisé par l'APE et les enseignants. Après que les enfants se soient produits sur scène (danse pour les élèves de Plumieux et acrosport pour les élèves de La Ferrière avec un chant de Noël en commun pour finir) : distribution des cadeaux. Des gâteaux et des boissons ont été vendus par l'APE aux spectateurs et aux enfants.

- **Vendredi 12 janvier**, les élèves de l'école de La Ferrière se rendront au cinéma Quai des Images à Loudéac pour le second film du dispositif Ecole et Cinéma. Un film d'animation hilarant et sans paroles, qui joue sur un certain nombre d'idées reçues et de clichés, souvent de manière détournée.

## FNACA

15 adhérents dont 2 veuves d'anciens combattants constituent le comité FNACA de La Ferrière.

Ils se sont réunis pour l'assemblée générale sous la présidence de Claude JACQUELIN. Les adhérents participeront aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai, ainsi qu'au rassemblement du 19 mars à Plémet. Un dépôt de gerbe aura lieu ce même jour à La Ferrière.

Le nouveau bureau est composé comme suit :

- Président : Claude JACQUELIN
- Vice-président : Georges TAVEL
- Trésorier : Bernard GICQUEL
- Trésorier adjoint : Désiré DUAULT
- Secrétaire : Marcel GICQUEL
- Secrétaire adjoint : Robert RIO
- Portes drapeaux : Georges TAVEL et Alain LE FLOCH



## Club de l'amitié

Le 6 octobre dernier, le club organisait un concours de belote qui a connu un grand succès.

Le 23 novembre dernier, les membres du club se sont réunis autour d'un bon repas à l'Auberge du Lié à La Chèze pour clôturer l'année 2017.

La traditionnelle bûche de Noël a été dégustée le 14 décembre.

Le 11 janvier 2018 se déroulera l'assemblée générale avec le renouvellement du bureau, suivie de la galette des Rois.



## CCAS

Le 11 novembre dernier, la cérémonie a été suivie par un grand nombre de personnes. Le repas était offert par la municipalité pour les personnes de 65 ans et plus, les présidents d'associations, les membres du CCAS et le personnel communal

A cette occasion, Mme Le Maire a salué les doyennes et doyens présents dans la salle :

Marcel LE QUEUX, 89 ans ; Germaine ROUAULT, 86 ans.

## Maisons fleuries

La remise des prix des maisons fleuries a eu lieu le dimanche 29 octobre. Les lauréats ont reçu leurs lots (un bon d'achat et une plante).

Un vin d'honneur était offert par la municipalité.



## du Conseil municipal du 26 octobre 2017

## DÉCISIONS

## ● Attribution des travaux de construction d'un équipement culturel « la hersonniere » : demolition et reconstruction de l'aile ouest et rehabilitation de l'aile est – lots 13 et 14

Considérant l'analyse des offres remises,  
Le Maire a décidé

– De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour les lots avec les entreprises suivantes pour les montants ci – dessous :

DÉSIGNATION DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT DES TRAVAUX en €
13 - Chauffage Ventilation Plomberie - Sanitaire	EREO	180.000,00
14 - Électricité CFO - CFA	AM ELEC	76.500,00
<b>TOTAL Hors Taxes</b>		<b>256.500,00€</b>

– Le montant total des travaux relatifs aux lots 13 & 14 s'élève à 256.500,00 € Hors Taxes.

– Le montant total des travaux eu égard à la décision du Maire du 03 Aout 2017 s'élève à 958.920,86 € Hors Taxes : ces montants prennent en compte les options prévus aux lots 8 & 11.

– De confier le marché correspondant à chaque lot aux entreprises citées ci – dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

– De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 248 « La Hersonniere » au compte 2313 du Budget de la Commune.

## ● Attribution des travaux de construction d'un équipement culturel « la hersonniere » : demolition et reconstruction de l'aile ouest et rehabilitation de l'aile est – lots 2, 4, 7, 12 et 15

Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution des travaux suite à la 2nde consultation

Considérant l'analyse des offres remises,  
Le Maire a décidé

– De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour les lots avec les entreprises suivantes pour les montants ci – dessous :

DÉSIGNATION DES LOTS	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT DES TRAVAUX EN €
2 - VRD Aménagements Extérieurs	EIFPAGE ROUTE	129.935,60
4 - Couverture	LAMANDE	53.000,00
7 - Menuiseries Extérieures Serrureries	FAHLER	95.326,38

12 - Peinture - Revêtements Muraux	RONDEL	15.700,00
15 - Cuisine	BONNET	46.500,00
<b>TOTAL Hors Taxes</b>		<b>340.461,98€</b>

– Le montant total des travaux relatifs aux lots 2, 4, 7 ; 12 et 15 s'élève à 340.461,98 € Hors Taxes.

– Le montant total des travaux eu égard aux décisions du Maire du 03 Aout 2017 et du 27/09/2017 s'élève à 1.299.382,84 € Hors Taxes : ces montants prennent en compte les options prévus aux lots 8 & 11.

– De confier le marché correspondant à chaque lot aux entreprises citées ci – dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

– De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 248 « La Hersonniere » au compte 2313 du Budget de la Commune.

## ● Attribution de l'accord cadre a bons de commandes des travaux divers de creation et entretien du reseau hydraulique superficiel

Considérant la consultation pour les travaux divers d'entretien du réseau hydraulique

Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution de l'opération,

Le Maire a décidé

– De passer par un accord cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour les travaux divers de création et d'entretien du réseau hydraulique superficiel avec l'entreprise RUELLAN MICHEL ET FILS de St Vran.

– Le montant minimum défini est de 15.000 € TTC et le montant maximum de 25.000 € TTC.

– L'accord cadre à bons de commandes pour cette opération est conclu pour une année et pourra être reconduit 2 fois.

– De signer avec l'entreprise RUELLAN MICHEL ET FILS l'accord cadre à bons de commandes des travaux divers de création et d'entretien du réseau hydraulique superficiel ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

– De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section de fonctionnement à l'article 615231 « Entretien et réparation voiries ».

## Délibérations

## 1 Projet de statuts de Loudéac Communauté Bretagne Centre

M. le Maire a rappelé au conseil municipal que selon :

- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 35 III,

- l'arrêté préfectoral du 19 mai 2008 portant modification des compétences de la communauté de communes d'Hardouiniais-Mené,

- l'arrêté préfectoral du 2 août 2016 portant modification des statuts de la Communauté Intercommunale du Développement de la Région et des Agglomérations de Loudéac – CIDERAL,

- l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant approbation du schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor,

- les propositions inscrites dans ce schéma,

- l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté de issue de la fusion de la Communauté Intercommunale du Développement de la Région et des Agglomérations de Loudéac – CIDERAL, de la Communauté de communes Hardouiniais-Mené et de l'extension aux communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne,

- les délibérations des conseils communautaires approuvant le projet de périmètre proposé pour la fusion de :

• la communauté Intercommunale du Développement de la Région et des agglomérations de Loudéac le 5 juillet 2016

• la communauté de communes Hardouiniais-Mené le 5 juillet 2016 - l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016, portant création de la communauté de communes de Loudéac Communauté - Bretagne Centre issue de la fusion de la Communauté Intercommunale du Développement de la Région et des Agglomérations de Loudéac – CIDERAL, de la Communauté de communes Hardouiniais-Mené et de l'extension aux communes de Le Mené et de Mûr de Bretagne

Considérant que le projet de statuts a fait l'objet d'un travail concerté ;

Considérant le projet de statuts proposé portant sur : le nom de la nouvelle Communauté, la localisation de son siège social, les compétences, la composition du Conseil Communautaire (faisant l'objet d'une délibération à part), le règlement intérieur

Il est proposé :

- D'approuver les statuts de la nouvelle Communauté de Communes qui prend la dénomination de « LOUDEAC COMMUNAUTE - BRETAGNE CENTRE », tels que présentés en annexe de la délibération ;

- De dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Voté à l'unanimité

## 2 Motion sur l'accès au logement

M. le Maire a présenté la motion alertant les impacts des nouvelles mesures sur le logement annoncées par le Gouvernement dans le cadre de sa présentation du projet de loi de finances pour 2018.

« En effet, sont notamment envisagés :

- L'accès au Prêt à Taux Zéro uniquement réservé aux zones tendues  
- La baisse des APL compensées par une baisse des loyers de 60 euros pour les bailleurs sociaux publics (et par conséquent une baisse de leur capacité d'autofinancement et capacité d'emprunt).

L'adoption de ces mesures par le gouvernement et la poursuite de cette « stratégie logement » conduiraient inéluctablement à mettre un coup d'arrêt brutal aux politiques locales de l'habitat mises en œuvre pour l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements, intercommunalités, régions).

« Nous, élus de la commune nouvelle Les Moulins (22210),

- réaffirmons notre volonté de protéger durablement les accédants à la propriété, les locataires, le patrimoine Hlm, les capacités d'investissement des bailleurs et l'emploi local.

- dénonçons par anticipation, la mise en application des mesures annoncées par le Gouvernement, qui déstabiliserait l'équilibre financier des organismes bailleurs et ferait peser un risque majeur sur les garanties d'emprunt accordées par les collectivités locales.

Les conséquences à court terme sont :

• L'arrêt de la construction neuve de logements ;  
• L'interruption des programmes de réhabilitation et de rénovation urbaine.

- alertons sur l'impact économique de ces mesures gouvernementales qui conduiraient au niveau national à la destruction de plus de 300 000 emplois locaux dans le monde du bâtiment et de l'immobilier.

- affirmons que ces mesures gouvernementales vont à l'encontre des objectifs affichés d'augmentation du nombre de logements.

- souhaitons, forts d'un PLH et d'une délégation des aides à la pierre de type 3, poursuivre, sur nos territoires, les politiques partenariales de l'habitat qui réunissent les locataires, les bailleurs sociaux, les collectivités locales, l'Etat, les promoteurs, les entreprises de constructions au service du logement pour tous, de l'aménagement et du développement de tous les territoires.

- sommes déterminés à agir pour continuer à construire et faire vivre dans nos territoires ruraux. »

Voté à l'unanimité

## 3 Cession d'une portion de parcelle YM 130 issue de la division YM 117

M. le Maire a fait part de la demande d'acquisition par BDECO d'une portion de la parcelle cadastrée section YM n° 130 issue de la division parcellaire YM n° 117 et située dans la ZAE Le Ridor.

Cette demande a pour origine le projet d'extension de l'entreprise qui souhaite acquérir une surface d'environ 2.000 m<sup>2</sup>.

M. le Maire a proposé au Conseil Municipal de céder à BDECO une portion de la parcelle YM n°130 au prix de 1 € le m<sup>2</sup> et de dire que les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, à savoir les frais de bornage et les frais d'acte notarié.

Voté à l'unanimité

## 4 Entente Intercommunale pour la Coordination des ALSH

Suite à un état des lieux de l'implantation des ALSH sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre sur les différences de fonctionnements entre les ALSH constatées ne permettant pas une homogénéité de service pour les familles sur tout le territoire de LCBC, il est constitué une entente intercommunale entre LCBC, le SIVU enfance-jeunesse d'Uzel, le « Pôle de Proximité » d'Hardouiniais Mené et les communes assurant la gestion d'un ALSH en vue d'assurer la coordination des ALSH du territoire.

L'entente porte sur l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des ALSH en lien avec la création au 1er mars 2015 d'un poste de coordonnateur financé par le CIAS.

Voté à l'unanimité

Voté à l'unanimité

## 5 Convention mise à disposition local préfabriqué

Dans le cadre de sa politique sportive et culturelle, la commune de LES MOULINS soutient la vie associative par la mise à disposition gratuite de locaux et de matériel. Le local préfabriqué fait l'objet de cette mise à disposition.

Afin de permettre la poursuite des objectifs de la section ALSH jeunes de l'association Familles Rurales il est proposé de mettre ce local gratuitement à leur disposition (le local précédemment mis à disposition ne convenant plus aux activités du groupe) et de signer la convention de mise à disposition du local préfabriqué.

Voté à l'unanimité

## 6 Participation du foyer des jeunes à la facture sécurité du 14 juillet 2017

M. le Maire a rappelé qu'à l'occasion du bal disco organisé par l'association « Foyer des Jeunes » le 14 juillet 2017, la société « TARGET SECURITY » (agents de sécurité) a été mandaté afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation sous réserve d'une participation financière de l'association de 600€. L'intervention de la société s'est élevée à 1144.56 € TTC.

Voté à 27 voix Pour et 5 Contre

## 7 Subvention association « Silence, ça tourne Centre Bretagne »

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'association « Silence on tourne » destinée à financer la réalisation d'un film historique et propose de verser une subvention de 250 € à l'association, somme qui sera prélevée sur le compte 6574.

Voté à l'unanimité

## DÉCISIONS

## ● Travaux d'extension du gymnase du minerai – avenant n° 1 – rectificatif à la décision du 04/08/2017

Considérant la décision du Maire en date du 02 décembre 2016 par laquelle le marché de travaux est attribué aux entreprises pour les travaux d'extension de la salle du Minerai,  
 Considérant la décision rectificative du Maire en date du 07 décembre 2016,  
 Considérant la plus-value constatée pour le lot n° 1 d'un montant de 1.125,96 € HT et la moins-value d'un montant de 2.680,83 € HT,  
 Considérant la plus-value constatée pour le lot n° 5 d'un montant de 312,97 € HT,  
 Considérant la plus-value constatée pour le lot n° 6 d'un montant de 325 € HT  
 Considérant la réalisation des travaux en plus-value et les moins-values,  
 Considérant la décision du Maire en date du 04 août 2017 certifiée exécutoire le 07 août 2017 relative à l'adoption de l'avenant n° 1 pour les travaux d'extension de la salle du Minerai,  
 Le Maire a décidé  
 – de rectifier la décision du Maire en date du 04 août 2017 relative à l'adoption de l'avenant n° 1 pour ce qui concerne d'une part le montant de la plus-value relative au lot n° 5 « Etanchéité » qui s'élève à 319,36 € HT au lieu de 312,97 € HT et d'autre part pour le montant total HT des travaux.  
 - d'adopter l'avenant n° 1 au marché de travaux d'extension du gymnase du Minerai avec les entreprises attributaires des lots n° 1, 5 et 6.  
 – de passer selon la procédure adaptée l'avenant n° 1 avec les entreprises comme suit :

DÉSIGNATION DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE LA PLUS VALUE EN HT	MONTANT DE LA MOINS VALUE EN HT
1 - Gros - œuvre	NOUET BATIMENTS	1.125,96	2.680,83
5 - Etanchéité	DENIEL ETANCHEITE	319,36	0
6 - Isolations cloisons plafonds	SARL BREL	325,00	0
<b>TOTAL</b>		<b>1.770,32</b>	<b>2.680,83</b>

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 1.770,32 € HT et la moins-value à 2.680,83 € d'où une moins-value totale de 910,51 € HT.  
 – le montant total des travaux s'élève après l'adoption de l'avenant n° 1 à 90.355,55 € Hors Taxes.  
 – de dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération 251 « Extension salle du minerai » au compte 2313 du Budget de la Commune.

## ● Attribution des travaux ponctuels de conservation - maçonnerie pierre de taille – chapelle de st lubin

Considérant les études de maîtrise d'œuvre menées par le groupement constitué de l'architecte du Patrimoine – Mme Delphine ISABEL – agissant en qualité de mandataire et de l'économiste Mme Guylaine DUPORT,  
 Considérant l'avis d'appel public à concurrence paru le Mercredi 06

septembre 2017 dans le Ouest – France 22 et mis en ligne sur le site [lacentraledesmarches](http://lacentraledesmarches) et sur le portail acheteur Mégalis,  
 Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution des travaux,

Considérant les critères de jugement des offres,  
 Considérant l'analyse des offres remises,  
 Le Maire a décidé

– De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux avec l'entreprise MACE de Quessoy.

– Le montant total des travaux s'élève à 43.240,29 € Hors Taxes.

– De signer avec l'entreprise MACE le marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

## Délibérations

## 1 Taxe d'aménagement

M. le Maire a rappelé la délibération de 2016 (n°2016-09-129) signalant que l'année 2016 a été une année de transition durant laquelle les délibérations des communes fusionnées concernant la taxe d'aménagement (taux, exonérations facultatives) continuent à produire leurs effets durant l'année 2016 sur les territoires des anciennes communes : taux 1.5% pour Plémet et 1% pour La Ferrière. Ces taux ont été maintenus pour 2017.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Le conseil municipal maintient les taux de 1.5% pour Plémet et de 1% pour La Ferrière et exonère en application de l'article /. 3319-9 du code de l'urbanisme:

- 1) Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+);
  - 2) Dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+);
  - 3) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
  - 4) Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
  - 5) Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;
  - 6) Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;
  - 7) Les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;
  - 8) Les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-36 du code de la santé publique, pour les communes maîtres d'ouvrage.
- Voté à l'unanimité

## 2 Cession par la commune d'une portion du domaine public a la ville guyomard

M. le Maire a présenté en séance le projet de division de la parcelle cadastrée section YN 77 située à La Ville Guyomard et a précisé que les Consorts BAUD ont sollicité la Commune compte tenu qu'à l'issue de la division parcellaire, il est apparu que les propriétaires des parcelles cadastrées section YN n° 77 et 8 empiètent sur le domaine public.

M. le Maire a informé le Conseil Municipal du projet de vente par les Consorts BAUD d'une portion de la parcelle YN n° 77 au profit

de M. & Mme BAYON ainsi que la mise en vente de l'immeuble situé sur ladite parcelle.

Compte tenu de cette opération, M. Le Maire a proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation en cédant les surfaces issues du domaine public, en l'occurrence 177 m<sup>2</sup> au profit de M. & Mme BAYON et 40 m<sup>2</sup> au profit des Consorts BAUD. Ces cessions nécessitent de déclasser ces surfaces du domaine public en vue de leur cession.

Le prix proposé pour cette cession est celui fixé par les services des Domaines soit 600 € l'ensemble. Prise en charge des frais de bornage et de rédaction de l'acte notarié par les futurs acquéreurs.  
 Voté à l'unanimité

## 3 Cession par la commune d'une portion du chemin yo n° 61 et la parcelle yo 181 – la sepelliere

M. Le Maire a proposé au Conseil Municipal de céder au profit de Mme RIBOURDOUILLE une portion du chemin d'exploitation n° 178 cadastré section YO n° 61 ainsi que la parcelle YO n° 181 située à La Sèpellièrre.

M. Le Maire a précisé au Conseil Municipal l'origine de cette proposition : la parcelle cadastrée section YO n° 62 est divisée dans le cadre de la cession par M. et Mme CHIRON au profit de Mme RIBOURDOUILLE. Cette parcelle est contiguë à la portion de chemin et à la parcelle YO n° 181.

Le Conseil Municipal a décidé de céder au prix de 2600 € la portion du chemin d'exploitation n° 178 cadastré section YO n° 61 et la parcelle YO n° 181 d'une contenance respective de 220 m<sup>2</sup> et 5.000 m<sup>2</sup>.

Les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Il sera précisé dans l'acte de vente que cette cession est faite sans entrave aux propriétés voisines.

Voté à l'unanimité

## 4 Cession par la commune d'une portion du domaine public - goudebin

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande faite par M. et Mme MARCADÉ pour l'acquisition d'une portion du talus communal jouxtant leur propriété cadastrée section YC n° 15 et située à Goudebin en vue de clôturer leur terrain et d'y implanter un muret.

M. Le Maire a proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à leur demande et de leur céder une portion du talus d'une contenance d'environ 115 m<sup>2</sup>. Le prix pour cette cession a été fixé à 1000 € correspondant à l'estimation du service des Domaines. Les frais de bornage et de rédaction de l'acte notarié seront à la charge des futurs acquéreurs.

La surface cédée sera déclassée du domaine public préalablement à la cession.

Voté à l'unanimité

## 5 SDE – Lotissement rue du courtil – Alimentation BT / EP / TEL / Gaz et déplacement réseaux lotissement communal rue du courtil 12 lots

M. le Maire a rappelé que dans le cadre du dépôt du dossier de permis d'aménager pour le lotissement rue du courtil, les concessionnaires ont été sollicités sur ce projet.

Le SDE a procédé à l'étude de la desserte en électricité, éclairage public, téléphone et gaz du lotissement rue du courtil.

Conformément au règlement financier du SDE, le montant restant à charge pour la Commune se présente comme suit : cette dépense sera inscrite en section d'investissement au compte 2041582 de l'opération 157 « Aménagement du bourg » :

Nature des travaux	Montant des travaux HT	Financement par la commune	Contribution de la commune
RÉSEAU ÉLECTRIQUE : basse tension	27.300,00€	50% du coût HT	13.650,00€
RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	3.200,00€ : La 1 <sup>ère</sup> phase : fourniture et pose de fourreaux éclairage public dans tranchée commune ou réseau basse tension 14.700,00€ : 2 <sup>ème</sup> phase : fourniture et pose conducteurs et mise en place candélabres et luminaires	60% du coût HT	1.920,00€  8.820,00€
GÉNIE CIVIL ORANGE		Fourniture, pose des équipements et terrassement sont du ressort de la commune	14.300,00€
RÉSEAU GAZ	1.90000€	74% du coût HT	1.406,00€
DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX	Chiffrage par ERDF	Règlement financier : La SDE prend en charge 80% de la facture ERDF sur présentation du règlement acquitté par la commune	

Voté à l'unanimité

## 4 SDE : Harmonisation des transferts Compétences sur le territoire de la commune nouvelle LES MOULINS

M. le Maire a informé le Conseil Municipal du courrier du SDE signalant que la commune nouvelle de LES MOULINS adhère au SDE en lieu et place des anciennes communes regroupées depuis le 1er janvier 2016. Le SDE intervient pour le compte des communes par transfert de compétences.

Conformément à l'article L2113-5 CGCT, la commune nouvelle se substitue aux anciennes communes au sein du SDE22 dont elles étaient membres, dans les délibérations et actes pris, il y a continuité des contrats et des compétences transférées.

Sur ce nouveau territoire regroupant Plémet et La Ferrière, une réflexion s'impose par ailleurs concernant la compétence gaz car les deux communes n'avaient pas délibéré dans le même sens.

COMMUNE	Gaz	Éclairage public				RÉSEAU DE COMMUNICATION			Gmpt ACHAT ÉNERGIE	IRVE
		Tx neufs	enance EP	Energie	Carto-graphie	Communication	Abonnement	Cartographie des réseaux		
LA FERRIÈRE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
PLÉMET	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	

Compte tenu des modalités et de la réglementation, M. Le Maire a précisé qu'il convenait d'harmoniser ces transferts à l'ensemble du nouveau territoire.

Conformément aux statuts du SDE, hors la compétence électrique obligatoire, les autres compétences sont optionnelles et à la carte.

**Les compétences précédemment transférées par les anciennes communes sont confirmées à l'échelle du territoire de LES MOULINS (L2113-5 CGCT) en ce qui concerne :**

<b>Éclairage public</b>	- Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre des travaux d'installation - Maintenance
<b>RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES</b>	- Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre des travaux d'infrastructures - Communication électronique L1425-1 CGCT
<b>Gmpt ACHAT ÉNERGIE</b>	- Adhésion au groupement

**Pour les transferts qui ne concordaient pas entre les deux anciennes communes, il sera proposé de les harmoniser et de retenir les transferts de compétences suivants pour le territoire de LES MOULINS :**

<b>IRVE</b>	- Infrastructures de charges véhicules électriques
<b>GAZ</b>	- Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre des travaux d'infrastructures
<b>RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID</b>	- Études et réalisation d'installation de production de chaleur et de froid
<b>POUR VOS PROJETS EN ÉNERGIE</b>	- Maitrise de la demande d'énergie
<b>POUR VOS ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES</b>	- Signalisation lumineuse - Système d'information géographique

Voté à l'unanimité

### 5 Budget cuisine centrale – effacement de dettes

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal de la transmission par le Trésor Public d'un état de dettes à effacer d'un montant de 1.099,11 € concernant un usager de la Commune. Ces créances concernent la période de mars 2015 à décembre 2016 pour des repas.

M. Le Maire a précisé que des procédures réglementaires ont été mises en œuvre en vue du recouvrement de cette somme et qu'une ordonnance de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été émise à l'encontre de l'usager.

Compte tenu de cette situation et de la nécessité de porter ce dossier à la connaissance du Conseil Municipal, l'effacement de cette dette pour 1.099,11 € correspondant à des repas a été pris en compte lors de cette séance. Un mandat au compte 6542 « effacement dette » sera émis sur le budget de la Cuisine Centrale. *Voté à l'unanimité*

### 6 Désherbage à la bibliothèque

M. LE MAIRE a rappelé à l'assemblée délibérante que l'action de désherber la bibliothèque consiste à retirer du fonds actuel les ouvrages périmés, abîmés et qui ne peuvent être réparés, obsolètes ou qui ne sortent plus depuis longtemps.

Vu le code des communes et notamment l'article L122-20, considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale doivent être réformés. La responsable de la bibliothèque propose de valider le désherbage d'une liste de 486 livres à pilonner. Une vente de ces ouvrages à la bibliothèque est organisée jusqu'au 23 décembre aux horaires d'ouverture de la bibliothèque au prix de 0,50 € à 1,00 € le livre. *Voté à l'unanimité*

### 7 Règlement du multi accueil

La gestion du Multi-accueil est assurée par la commune de Plémet. Des modifications aux règles de fonctionnement sont à apporter concernant les conditions d'accueil des enfants malades, les semaines de fermeture et la période d'adaptation gratuite de deux heures.

Une commission d'admission est mise en place composée de : Laetitia Mahé, directrice du multi-accueil, Elodie Boutbien, maire-adjointe, Amandine Dubois, conseillère, Romain Boutron, maire, d'un représentant de la Caisse d'Allocation Familiale et d'un représentant de la PMI (protection maternelle et infantile). Elle traitera les dossiers d'admission selon des critères validés par la CAF.

*Voté à l'unanimité*

## Pacte Civil de Solidarité (PACS)

Le pacte civil de solidarité est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, pour organiser leur vie commune. Elles s'engagent à une communauté de vie ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproque.

Pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs, les partenaires doivent s'adresser :

- soit à la mairie de leur lieu de résidence principale, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017
- soit au notaire de leur choix

Qui peut se pacser ?

Les conditions à respecter pour les futur(e)s partenaires :

- être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays)
- ne pas être déjà mariés ou pacsés,
- ne pas avoir de liens familiaux directs
- avoir leur résidence principale commune sur la ville.

Vous voulez vous pacser en mairie ?

Le dossier doit être déposé avec les documents originaux auprès du service état-civil ou transmis par voie postale. Lorsque

votre dossier est complet, vous conviendrez d'un rendez-vous avec le service pour l'enregistrement du PACS sur place ou par téléphone au 02.96.25.61.10

Le dossier (qui peut être retiré en mairie) doit être composé de :

- Acte de naissance – de 3 mois pour les 2 partenaires
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport...)
- CERFA 15725-02\*
- Convention (modèle CERFA 15726-02)

L'enregistrement du Pacs

Les enregistrements de PACS se font le vendredi après-midi entre 14h00 et 16h30.

Aucune cérémonie n'est organisée pour la conclusion d'un PACS.

Les deux partenaires doivent se présenter personnellement et ensemble devant l'officier de l'état-civil le jour de la déclaration de PACS, avec une pièce d'identité originale et en cours de validité.

## Les dangers du monoxyde de carbone

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detail-doc.asp?numfiche=1243>

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux: il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir. Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

D'où vient le monoxyde de carbone ? Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien : cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint pas électrique, poêle, cheminée.

D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone : brasero et barbecue, groupe électrogène, moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

Pour se protéger tous les ans : faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Bien utiliser vos appareils : n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer, n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue,

brasero) dans le logement, les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement: pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave. Si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture), ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage, utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération, ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.), aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

En cas d'urgence Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous: ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous. Appelez les secours : 18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)

À qui demander des informations :

Professionnels: plombier, chauffagiste, ramoneur, Centre anti-poison, Agence régionale de santé: [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr), Plus d'informations: [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr) [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr) [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)



## Chiens

Sensibilisation au ramassage des déjections canines : des sacs sont à votre disposition dans divers lieux du bourg. N'hésitez pas à vous en servir.

Nous invitons les propriétaires de chiens à ne pas laisser leurs animaux aller sur les terrains de foot.

## Élagage

En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordures de lignes téléphoniques et/ou électriques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

En vertu des pouvoirs généraux de police du maire issus du code général des collectivités territoriales, et en application de l'article L 2212-2-2 du même code issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, nous vous rappelons que « Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

*Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci » et « dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».*

**En conséquence, nous vous demandons de procéder ou faire procéder à l'élagage des branches de vos arbres qui surplombent le domaine public routier communal pour le 31 janvier 2018.**

## L'assistante sociale

Missions du Service d'Action Sociale de Proximité à Plémet de la Maison du Département de Loudéac  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL des Côtes d'Armor 02.96.28.11.01**

Le service d'action social de proximité de la Maison du Département intervient auprès de l'ensemble de la population d'un secteur géographique déterminé (Plémet, La Prenessaye, Coëtlogon). quel que soit son âge, son statut social....

**Soumise au secret professionnel, la professionnelle apporte une écoute bienveillante et vous soutient dans vos démarches d'accès aux droits, de lutte contre les exclusions et la précarité, à développer du lien social, à préserver les droits des enfants, et à apporter son aide aux personnes vulnérables.**

Elle fait avec vous et pour vous mais pas sans vous.

**Les rendez-vous doivent impérativement être pris auprès de la MdD de Loudéac au 02.96.28.11.01 après explicitations des motifs de la demande de R.D.V.**

**Les entretiens ont lieu à la mairie de Plémet, le mercredi matin, au domicile des personnes ou à la MdD en fonction des nécessités**

**L'accès aux droits se décline sous forme d'informations et d'orientations vers les administrations et partenaires compétents.** Lorsque les personnes ne sont pas en mesure de faire seules les démarches et qu'elles n'ont pas de proches pour les aider, l'assistante sociale apporte sa compétence par un **accompagnement social adapté** afin de redonner de l'autonomie aux personnes.

Elle n'est pas « écrivain public ». Celui-ci peut être sollicité les 1ers mercredis du mois de 13h30 à 16h30 à la maison de la justice de Loudéac sur rendez-vous au 02.96.25.01.42, c'est un service gratuit.

► **Le logement** (aide au financement de caution, insalubrité, mise en place d'une mesure pour aider la personne dans l'accès au logement, expulsion...). Il existe différents dispositifs qui seront activés en fonction de la situation du foyer concerné.

En revanche, la recherche de logement doit être effectuée par la personne concernée.

► **La précarité financière** : une évaluation de la situation financière du ménage permet de décider de la pertinence d'effectuer une demande d'aide financière et du destinataire de cette demande, une aide à la gestion budgétaire peut être proposée. Dans un contexte d'endettement une information et le cas échéant une aide à la constitution d'un dossier de surendettement est proposée.

► **L'accompagnement des allocataires RSA** est effectué par l'intermédiaire du Contrat d'Engagement Réciproque. Il oriente les axes de travail de l'allocataire pour lui faciliter l'accès à l'emploi en lien avec Pôle Emploi (accompagnement global) ou la Mission locale pour les moins de 26 ans.

► Pour **les personnes âgées** comme pour l'ensemble de la population, l'accès aux droits et l'accompagnement dans les démarches relèvent du service social. Si la problématique concerne le maintien à domicile, l'Espace Autonomie (CLIC et APA) est à contacter en priorité à la MdD.

► Pour **les personnes vulnérables** des demandes de mesure de protection peuvent être engagées mais toujours en lien avec la famille.

► **La protection de l'enfance est une mission majeure de l'assistante sociale :**

Les parents qui rencontrent des difficultés sur le plan éducatif peuvent venir se confier, plusieurs solutions pour les soutenir existent et leur mise en œuvre passe par une évaluation du travailleur social.

Par ailleurs, toute personne ayant connaissance de faits de maltraitance peut contacter l'assistante sociale pour une meilleure appréhension de la situation et envisager des actions à mener. La confidentialité est assurée et l'anonymat est respecté.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il est possible de contacter la MdD en cas d'interrogation pour une orientation adaptée.

## Maison de services au public LOUDÉAC

### ► QUI SOMMES-NOUS ?

La Maison de services au public vous accueille au sein de l'ancien Tribunal d'Instance où sont centralisés les services de proximité : la Maison de Justice et du Droit (avec permanences d'avocat, notaire, huissier de justice, CIDFF, écrivain public, UFC que choisir, Association LE GUE, ADAJ, conciliateurs de justice), les services de la Mairie de Loudéac (renseignements pour les cartes grises et permis de conduire les matins sauf le lundi ; réalisation et retrait cartes d'identité et passeports biométriques sur rendez-vous uniquement), la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Office de Tourisme de Loudéac Communauté et le guichet SNCF.

### ► OUVERTURE - FERMETURE

Lundi : 9h - 12h / 13h - 17h

Mardi : 9h - 12h/13h - 17h

Mercredi : 9h - 12h/13h - 17h

Jeudi : 9h - 12h/13h - 17h

Vendredi : 9h - 12h/13h - 17h

Samedi : 9h - 12h (seulement pour guichet SNCF, office de tourisme. Passeports et cartes d'identité biométriques sur rendez-vous)

### ► NOUS CONTACTER

15 rue de Moncontour

22600 Loudéac

0296664837

msh-loudeac@orange.fr

Parking à proximité

Accès transports en commun

Mobi Centre Bretagne (transport à la demande de Loudéac Communauté) : 0 810 22 22 22

Tibus St Brieuc : 02.96.68.31.39

Illeloo Ligne Loudéac/Rennes : 0 810 35 10 35

Transdev CAT ligne St-Brieuc/Loudéac/Pontivy/Vannes/Lorient : 0 811 369 410



### Évolution de l'accueil décentralisé de la Mission Locale Centre Bretagne

Depuis ses débuts, la Mission Locale Centre Bretagne tenait une permanence décentralisée à Plémet. Suite à un constat mettant notamment en avant une irrégularité du nombre de rendez-vous, la Mission Locale vous informe d'une évolution de cet accueil : la 1/2 journée de permanence mensuelle est désormais supprimée.

Par contre, l'accueil de proximité est maintenu pour les jeunes qui rencontrent des difficultés de mobilité pour se rendre sur l'antenne de la Mission Locale de Loudéac. En effet, dans ce cas, un accueil pourra être fait à Plémet sur rendez-vous par le conseiller référent.

Pour les jeunes de votre commune, le conseiller référent est Mme Isabelle HAMON.

#### Pratique :

Pour tous rendez-vous ou compléments d'informations, la Mission Locale reste à votre disposition. Vous pouvez contacter l'accueil sur le site de Pontivy au 02 97 25 38 35.

Site internet : [www.ml-cb.fr](http://www.ml-cb.fr)

La Mission Locale est également présente sur Facebook et Twitter.

## La Mission Locale Centre Bretagne

Un acteur social mobilisé auprès des jeunes et des entreprises.

Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales sont inscrites dans le code du travail et exercent une mission de service public de proximité afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans (sortis des systèmes scolaires et étudiants) de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

► **Une offre de services à destination des jeunes de 16 à 25 ans.**

■ Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.

■ Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

■ Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi,

aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement en emploi.

► **Une offre de service à destination des entreprises.**

■ Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).

■ Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.

■ Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers...).

► **Un accompagnement renforcé avec sécurisation du parcours : la Garantie jeunes**

■ Favoriser l'accès à l'emploi et à l'entreprise

■ Accompagner l'accès à l'autonomie (logement, santé, mobilité...)

## Réforme de l'Aide et du Soins à Domicile sur le territoire de Loudéac Communauté

Rappel du contexte :

Face aux changements induits par la Loi adaptation de la société au vieillissement de 2015 et à la restructuration souhaitée par le Département des Côtes d'Armor de l'offre de services d'aide et d'accompagnement à domicile : fusion de 7 services existants au sein des CCAS de Plouguenast, Trévé, Mûr de Bretagne, La Motte, Loudéac, le SSIAD d'Uzel et les CCE d'Uzel et La Chèze, en un service unique, afin de pérenniser un service de qualité aux habitants du territoire.

Objectif : mise en place de formations, d'une démarche de prévention et de qualité, la modernisation des outils de gestion des intervenantes et l'organisation par secteur : Uzel, La Chèze, Loudéac, tout en garantissant une maîtrise budgétaire de ce service.

Ce seront plus de 140 intervenantes, qui 7 jours sur 7 y compris les jours fériés, viendront accompagner et aider les publics les plus fragiles de nos communes dans :

- L'aide à l'hygiène et au bien-être (aide au lever, habillage, la toilette, la prise de médicaments...)
  - L'aide au repas
  - L'aide aux travaux ménagers
  - L'aide à la mobilité
  - L'accompagnement extérieur, aux démarches administratives
- Ces interventions pourront se faire au titre de l'APA, de la PCH ou bien dans le cadre des heures mutuelles, des caisses de retraite ou tout autre motif.

En complément de l'Aide à domicile, deux services de soins (SPASAD de La Chèze et SSIAD d'Uzel) vont également être fusionnés sur le même territoire afin de maintenir l'offre nécessaire au maintien à domicile via les 65 lits financés par l'Agence Régionale de Santé.

Afin de préserver l'ancrage local de ces services, il a été décidé de découper en trois secteurs le territoire historique de ces derniers, à savoir : le secteur de Plémet-la Chèze ; celui de Loudéac et sa première couronne et enfin celui de Guerlédan-Uzel-Plouguenast.

Si vous avez besoin d'une des prestations proposées ou obtenir des renseignements, il n'y aura plus qu'un numéro unique, le 02.96.66.09.06.

Il est important de souligner que ce nouveau service d'aide et de soins à domicile va venir renforcer le rôle primordial que joue le CIAS dans les services apportés au quotidien, tels que le portage des repas à domicile, transport à la demande, aide à l'adaptation des logements au handicap...auprès de la population la plus fragilisée de par le vieillissement, le handicap ou un besoin ponctuel d'aide.

Les élus ont à nouveau fait le choix fort de mettre en place ces services avec des partis pris et des valeurs portées de qualité de service, de proximité, de projet individualisé, d'écoute et respect de la personne aidée, mais également financier, car chaque année, la Communauté de communes devra participer aux financements de ces différents services.

Les Vice-Présidents,



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

27 NOVEMBRE 2017

RÉGION DE GENDARMERIE DE BRETAGNE

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DES CÔTES D'ARMOR

**MESSAGE**

**ALERTE - INFORMATION**

Le Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de **vol commis au préjudice des personnes âgées sur le département**.

Les vols par ruse sont effectués par un ou plusieurs individus. Prétextant la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique et se revendiquant des entreprises nationales distributrices, ils s'introduisent au domicile des victimes pour dérober des bijoux et/ou du numéraire.

Outre ces faits, d'autres personnes ont été victimes L'ABUS DE FAIBLESSE par les représentants d'une entreprise de ravalement à Guingamp.

A Plouer-sur-Rance, un couple d'octogénaires et un résident de l'EHPAD ont été victimes d'un vol de bijoux par un couple d'une trentaine d'années, se faisant passer pour des représentants de l'UNICEF.

Enfin, une femme âgée de 67 ans est victime d'un vol à l'arraché à La Chèze.

**CONSIGNES A SUIVRE :**

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent en liquide.
- Faites-vous accompagner par une personne de confiance au moment où vous retirez

## OPÉRATION «Achat de composteurs»

Les déchets organiques représentent 40% de la poubelle moyenne d'un ménage. Il est possible à la fois de les réduire et de les transformer pour diminuer les quantités à traiter par la collectivité.

LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE vous propose l'achat d'un composteur à prix coutant avec un guide de compostage au prix de 49 euros.

### LE COMPOSTAGE

#### Comment ça fonctionne ?

Économique et écologique, le compostage permet de valoriser ses déchets biodégradables. En compostant, vous enrichissez votre jardin, sans frais, et vous réduisez le volume de déchets à traiter par la collectivité.

C'est la dégradation de la matière organique végétale par les micros organismes et la micro faune, en présence d'air et d'humidité, qui produit le compost. Toutes les matières organiques peuvent être compostées : feuilles, gazon sec, végétaux, pelures de fruits et légumes, coquilles d'oeufs écrasées, sachets de thé et marc de café...

Le compost se présente comme une alternative aux engrais et pesticides chimiques, il s'utilise comme fertilisant, en semis ou encore en paillis pour protéger le sol.

Si vous souhaitez un composteur (400 litres), vous pouvez vous inscrire en Mairie jusqu'au 31/01/2018



2018 **PLANNING DE COLLECTE INDIVIDUELLE** **PLÉMET (BOURG)**

Attention : Les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de collecte

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S
2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 V	2 D	2 M	2 V	2 D
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 V	3 D
4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M
6 D	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 D	6 M	6 J
7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L	8 S	8 S
9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 V	10 D
11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 J	11 D	11 M	11 J
12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 D	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J
14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L	15 S	15 S
16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 V	17 D
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 J	18 D	18 M	18 J
19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L	22 S	22 S
23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 V	24 D
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 J	25 D	25 M	25 J
26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J
28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V
29 L	29 J	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 L	29 S	29 S
30 M	30 V	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
31 M	31 S	31 S	31 M	31 J	31 D	31 M	31 V	31 L	31 M	31 V	31 D

Attention : Les poubelles doivent être sorties **uniquement** la veille de leur enlèvement.

## Écopoint

Suite à la mise en place du tri sélectif sur tout le territoire de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE ; les éco points (Colonnes «Papiers-cartonnettes » - « emballages Plastiques et métalliques») ne sont plus nécessaires car vous avez les sacs jaunes et les conteneurs à couvercle JAUNE.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'enlever à compter du 1er janvier 2018 les colonnes «Papiers-cartonnettes » et « emballages Plastiques et métalliques» sur toutes les communes du territoire de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE.

Tous les emballages «Plastiques et métalliques » et « Papiers-cartonnettes » sont à déposer dans vos sacs JAUNES et Conteneurs à couvercle JAUNE.

Seules les Colonnes « VERRE » seront maintenues.

## Bienvenue !

**M. Stéphane RAULT**

Activité de peinture & décoration  
(peinture en bâtiment - travaux intérieurs et extérieurs)  
19, rue des Étangs - 22210 PLÉMET  
06 81 70 81 06

## Association « Plus Belle la Vie »

L'association en plus des activités habituelles : jeux, chants, activités diverses (loto, crêpes ...) propose chaque mois un intervenant extérieur. En septembre, Armelle Collet est venue pour des contes avec son panier plein d'objets anciens : soufflet, pot à lait, bol breton... En octobre, Dédé et Marie-France sont venus avec leurs chants rétro-comique. Dédé a joué de l'harmonica ou plutôt de plusieurs harmonicas de tailles différentes. Les résidents ont accompagné les chants en battant le rythme. En Novembre, nous ne pouvions passer à côté de la saison des châtaignes sans une grillade. Les résidents ont dégusté les bonnes châtaignes ramassées par les bénévoles et grillées par nos 2 « grillous ». Elles ont été accompagnées

par un bon verre de cidre, puis le 17 novembre, les Baladins du Vieux Bourg de Merdrignac sont venus animer l'après-midi. La chorale composée ce jour-là de 22 chanteurs a interprété des chants traditionnels, chants marins. Tous ces chants ont enchanté les résidents. Nous sommes ensuite passés à la préparation de la fête de Noël du 21 décembre organisée par la Résidence.

Nos activités reprendront dès début janvier. Je rappelle que toutes les personnes peuvent venir participer à nos animations. Vous devez vous inscrire auprès de l'association, il en est de même pour des propositions d'animations.



## L'outil en main

L'association Outil en main se porte bien. Depuis la rentrée d'octobre, il a été organisé le bal du 11 novembre, nous étions présents lors du marché de Noël, et pour finir 2017 le père Noël est passé pour le goûter le mercredi avant les vacances. Il reste encore quelques places de disponibles pour les enfants de 9 à 14 ans.



## ALSH – Récré des Loustics

Comme tous les ans, les enfants de la récré des Loustics ont préparé des décorations pour le grand sapin de Plémet et les ont apportées début décembre.

Mercredi 13 décembre, ils ont été au cinéma de Plouguenast voir «Le grand méchant renard et d'autres contes». C'était l'occasion de se réunir avec d'autres enfants des ALSH de Plouguenast, Trévé et Uzel.

Le 20 décembre, les loustics ont invité les familles et partenaires à les rejoindre pour le goûter de Noël : un moment de convivialité partagé avant les fêtes de fin d'année et les vacances



## ALSH –THÉÂTRE



La section Théâtre a tenu sa première commission de l'année mi-décembre. A l'ordre du jour, le bilan financier de l'année 2016/2017, la fréquentation de la rentrée et les projets et animations pour l'année 2017/2018.

Depuis la rentrée les 3 troupes enfants et ados font leur atelier à la salle des fêtes les lundis et mardis après l'école. La salle permet aux enfants de s'investir pleinement sur l'espace scénique et d'apprendre les bases du théâtre tel que : ne pas

tourner le dos au public, parler fort, etc.

Les effectifs sont stables pour cette cinquième année avec près de 30 comédiens en herbe.

Côté adulte, Les Plé'santins ont vu leur troupe s'étoffer avec 3 nouvelles recrues. Ils seront donc 8 cette année lors des représentations du 30 et 31 mars 2018. Tous les lundis soirs, ils préparent la pièce de Charles Istaec «Burn out».

Pour finir l'année 2017, la section théâtre a profité d'une sortie en car pour se rendre au palais des congrès de Loudéac vendredi 22 décembre voir «Minute Papillon !» par la compagnie du théâtre de l'Écume.

Enfin, dimanche 24 décembre, la section théâtre a proposé une animation de Noël dans les rues de Plémet à l'initiative de Jacky Carré et avec la participation du centre équestre du chêne Ossat. Les habitants ont vu sous leurs fenêtres lutins et Père Noël se promener en calèche et souhaiter à tous de belles fêtes de fin d'année, le tout rythmé par des mélodies de Noël et des jets de friandises.

## ALSH - Section jeunesse



Les ados de la Section Jeunesse de l'association Familles Rurales se réunissent tous les vendredis des périodes scolaires de 17h à 19h. Pendant les vacances, ils se réunissent habituellement les mercredis soirs de 18h30 à 21h30. Au programme :

jeux de société, babyfoot, jeux d'extérieur, loisirs créatifs, sorties, ciné, soirée pizzas, crêpes party, etc. C'est surtout l'occasion pour eux de se retrouver entre copains en dehors du collège et de discuter, rigoler, mais aussi préparer des projets.

En effet, en 2017 les jeunes sont partis en séjour à CAMORS en Juillet ainsi qu'au Futuroscope un week-end de septembre. Et pour financer leurs projets, ils retroussent leurs manches et organisent différentes actions de financement : vente de sapins, loto, randonnée gourmande, etc.

Leur action lavage de voiture n'a pas été reconduite cette année pour respecter la restriction d'eau. Ils se sont rattrapés avec une vente de viennoiserie au porte à porte, en septembre.

Tous les collégiens de Plémet et d'ailleurs peuvent se renseigner pour venir au local au 06/69/44/22/10 ou sur le Facebook de la section jeunesse : «RDV Jeunesse». Leur nouveau local se situe dans la partie gauche du préfabriqué (rue des écoles).

## Association Loisirs et Créations

L'association Loisirs et Créations a participé au marché de Noël. Les bénéfices récoltés seront versés cette année à l'association Toujours Belle La Vie.

## Les amis de Bodiffé

L'association des Amis de Bodiffé a invité Cathy Guiho, artiste peintre de Pleugriffet (56) à exposer ses œuvres dans le hall du centre de rééducation fonctionnelle de Bodiffé. La jeune femme



de 44 ans a été hospitalisée au centre en 2017. Le dessin a, depuis toujours, été un refuge, un exutoire lui permettant d'être bien dans sa peau, dans sa vie. Il y a quatorze ans, elle a décidé de suivre des cours afin de s'améliorer. Elle s'est inscrite à l'atelier d'art de Locminé. Son professeur est Catherine Lavallade. Cela l'a beaucoup aidée tant dans l'apprentissage des techniques que dans les échanges avec les autres élèves et avec son professeur. Cathy utilise le crayon certes mais aussi le pastel sec et différentes peintures pour donner vie à ses œuvres. Elle travaille souvent au départ à partir de photos ou de cartes postales, puis, selon son humeur du moment, elle laisse son imagination s'envoler. Dessiner lui apporte une certaine détente qui lui permet d'oublier les souffrances qu'elle endure au quotidien suite aux emplois occupés de nombreuses années en usine. C'est dans cette même usine qu'elle travaille toujours aujourd'hui mais à un poste adapté à ses problèmes de santé grâce à la compréhension de ses employeurs. L'exposition est visible de 9h à 20h chaque jour dans le hall du centre de rééducation fonctionnelle de Bodiffé à Plémet. Elle sera suivie à partir du 2 février par une très belle exposition de photographies intitulée «de la pomme au cidre» et réalisée par Jean-Claude Henry, animateur de la Louvafilm de Loudéac.

# 17 décembre 2017

Dimanche 17 décembre, l'association de l'élection Mademoiselle Bretagne organisait le marché de Noël où chacun pouvait effectuer ses derniers achats. Mademoiselle Bretagne 2017 était présente avec à ses côtés les demoiselles élues à Plémet en septembre dernier.



## Bibliothèque

### Les infos

- Séance bébé lecteur pour les enfants de 0-3 ans ; 9h30/10h30**
- **Mercredi 10 Janvier** : thème « 1, 2,3, musique ! »
- **Mercredi 14 Février** : thème « bord de mer »
- Samedi 20 Janvier** : animation « nuit de la lecture » à partir de 18h00 ; dictée et apéro ; ouvert aux adultes et enfants à partir de 8 ans. Entrée gratuite
- Exposition Du 2 février au 12 Mars 2018** : « Empreintes de vie » du RPAM

### Mois du doc

Le dimanche 19 novembre, dans le cadre du mois du documentaire en partenariat avec le CAC SUD 22, une cinquantaine de personnes est venue assister à la projection du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » de Monique Robin sur la transition énergétique. Ce film était suivi d'un échange avec Erwan Cadoret, enseignant en cinéma.

**Partir en livre** est une action organisée depuis 3 ou 4 ans maintenant par le CNL et dans laquelle le CAC s'était investi activement (contacts avec le CNL, écriture des appels à projets, choix - avec les membres du groupe - des illustrateurs, auteurs etc...) Se sont alors engagés les bibliothèques de la CIDERAL, la médiathèque de Loudéac, la FOL et des bénévoles pour assurer les animations qui ont lieu en juillet (en 2018 du 11 au 22 juillet).

### À 86 ans, Louise Boussard chante le gallo

Louise Boussard, entourée d'Hélène Gustin, animatrice du Cac Sud22, d'André Le Coq, président, et de Brigitte Cogvic, responsable de la bibliothèque municipale.

Un CD a été composé de ses chants, âneries, et autres dieries en langue galloise tout droit inspirés de ses souvenirs de jeunesse. En vente à la bibliothèque de PLÉMET.



### Animations de Noël le 20 décembre



## A vos casseroles

### Brochette de lotte et sa crème cannelle-citron

**Ingrédients pour 6 personnes :** ● 1 briquette de 20 cl de crème entière semi-épaisse, 80g de beurre doux, 1,5 kg de chair de lotte, 12 bardes de lard, 1 poivron, 1 petit oignon émincé, le jus et le zeste d'un citron, 1 bâton de cannelle, poudre de cannelle, quelques feuilles de laurier, sel & poivre.

**Réalisation :** préparation 10 mn, cuisson 10 mn.

- 1 Préchauffer le four th. 7 (210 °C). Détailler la lotte en gros cubes et enrouler autour une demi-barde de lard. Couper le poivron en morceaux de 2 cm. Placer sur les piques en bois, en alternant un morceau de lotte avec un morceau de poivron. Poivrer et saupoudrer de cannelle.



- 2 Faire fondre 50 g de Le Beurre de la laiterie de Condé-sur-Vire doux Elle & Vire et badigeonner les brochettes. Les disposer sur une plaque recouverte de papier sulfurisé. Couper 2 feuilles de laurier en morceaux et répartir autour des brochettes. Enfourner 10 min.
- 3 Dans une poêle, faire dorer l'oignon avec le reste du Beurre de la laiterie de Condé-sur-Vire doux Elle & Vire et le bâton de cannelle. Saler, poivrer et ôter le bâton de cannelle. Verser le jus de citron mélangé avec le zeste.
- 4 Remuer vivement et verser dans la poêle la Crème Entière Semi-épaisse Elle & Vire. Baisser le feu, poursuivre la cuisson pendant 2 min et saupoudrer d'un peu de cannelle. Mixer le tout au blender et rectifier l'assaisonnement.
- 5 Verser la crème dans des petits ramequins et servir avec les brochettes. Disposer quelques feuilles de laurier en décoration.

## 500 trucs et astuces

- **Entretien des bijoux :** Vous entretenez vos bijoux en or en les brossant à l'eau savonneuse additionnée d'un peu d'alcool à 90°. Rincez et essuyez avec une peau de chamois. Vous pouvez également leur redonner rapidement de l'éclat en les frottant avec de la mie de pain.
- Si vous passez une éponge imprégnée d'alcool à 90°, vous éviterez la formation de givre sur vos vitres.

## Dictons

### Janvier

Tonnerre en janvier, récolte en quantité.

### Février

Février qui gèle et tonne annonce un bel automne.

### Mars

Autant de gelées en mars, autant de rosées en avril.

## Calendrier des fêtes

J A N V I E R	Dimanche 7	Bal - Club des aînés de Plémet	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 12	Voeux du maire	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 13	Sainte-Barbe - pompiers	Plémet - Salle des Fêtes
	Dimanche 14	Voeux du maire	La Ferrière - Salle des Fêtes
	Vendredi 19	Loto - Association parents d'élèves collège L. Guilloux	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 20	Soirée pizza - Chris'car	Foyer Club
	Samedi 20	Rougaille à emporter - AIPE	Plémet - Salle des Fêtes
F É V R I E R	Vendredi 26	Concours de belote - Club des aînés de Plémet	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 27	Concours de palets en nocturne - Palet club	Plémet - Salle du Minerais
	Du 2 février au 31 mars	Exposition photo - «La pomme, de la floraison au cidre» par Jean-Claude Henry	Hall du centre de rééducation
	Samedi 3	La truite du Ridor	Plémet - Salle du Minerais
	Dimanche 4	La truite du Ridor	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 10	Repas à emporter - OGE	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 16	Spectacle - École Saint-Jo	Plémet - Salle des Fêtes
M A R S	Samedi 17	Repas - Moto club Les Fil'ous	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 23	Concours de belote - Club des aînés de La Ferrière	La Ferrière - Salle des Fêtes
	Samedi 24	Loto - APE Laurenan / Gomené	Plémet - Salle des Fêtes
	Dimanche 25	Atelier scrapbooking - Scarp Plémet	Foyer club
	Vendredi 2	Atelier scrapbooking - Scarp Plémet	Foyer club
	Vendredi 2	Loto - OGE	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 3	Concert	Plémet - Salle des Fêtes
A V R.	Mercredi 7	Carnaval - Municipalité	Plémet - Salle des Fêtes
	Mercredi 14	Foire des jardiniers	Saint-Lubin
	Samedi 17	Repas - APE	La Ferrière - Salle des Fêtes
	Dimanche 18	Rassemblement cantonal - FNACA	Plémet - Salle des Fêtes
	Dimanche 25	Loto - Moto club Les Fil'ous	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 30	Théâtre - Famille Rurales	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 31	Théâtre - Famille Rurales	Plémet - Salle des Fêtes
A V R.	Dimanche 1	Théâtre - Famille Rurales	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 6	Loto - L'outil en main	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 7	Concours de boules - Club des aînés de Coëtlogon	Boulodrome du Minerais
	Dimanche 8	Repas - Vigilante Football	Plémet - Salle des Fêtes
	Dimanche 8	Concert - Bafoussam	Église
		Braderie puériculture - 1,2,3 Soleil	Plémet - Salle du Minerais

## Naissances

- 18 septembre 2017 – Lou MOREL
- 4 octobre 2017 - Antonio MATANCO-CARDOSO
- 10 octobre 2017 – Eléna PERRIN
- 17 octobre 2017 – Céline HAMOUDA
- 17 octobre 2017 – Yasser MOUTULLAHI
- 20 octobre 2017 – Shannah JOUENNE
- 26 octobre 2017 – Anna LECARDONNEL
- 13 novembre 2017 – Malo DEMISSY-SZMALC
- 27 novembre 2017 – Maëlie ROUAUX

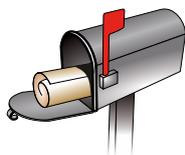


## Décès

- |                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| ● Élise DUVERGER veuve LE BARS   | 11 octobre 2017  |
| ● Jean FAGUET                    | 1 novembre 2017  |
| ● Émile COCHET                   | 3 novembre 2017  |
| ● Thérèse LE TEXIER veuve MARIGO | 14 novembre 2017 |
| ● Sophie JULLIEN                 | 18 novembre 2017 |
| ● Raymonde PRATDESSUS veuve JEGU | 24 novembre 2017 |
| ● Léonie JULOT veuve NEVO        | 24 novembre 2017 |
| ● Ginette RUBON veuve JOLIET     | 2 décembre 2017  |
| ● Jean ANDRÉ                     | 14 décembre 2017 |
| ● Germaine EDY veuve ANGOUJARD   | 19 décembre 2017 |
| ● Jean-Claude RUELLO             | 21 décembre 2017 |
| ● Catherine GUERIN               | 26 décembre 2017 |



## Mémento - Permanences



### Ouverture Mairies

#### PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10  
 Fax 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr  
 Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30  
 Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

#### LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59  
 Fax 02 96 26 75 09 - mairie.laferriere@orange.fr  
 Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

### Maison des Services Publics de Loudéac

15 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC - Tél. 02 96 66 48 37

- CAF : 08 10 25 22 10
- CPAM : 3646
- CARSAT : 3960
- CICAS : 08 20 20 01 89
- Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
- Passeport Biométrique : 02 96 66 48 38
- Carte Nationale d'Identité : 02 96 66 48 38
- Immatriculations : 02 96 66 48 40
- UFC que choisir : 02 96 78 12 76
- Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

### Pataugeoire aux Aquatides

Renseignements au 02.96.66.14.46 - www.loudeac-communaute.bzh

### Permanences des élus

**M. Le Maire** : le samedi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

**Adjoint** : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 6 janvier 2018 : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 13 janvier : Élodie BOUTBIEN
- Samedi 20 janvier : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 27 janvier : Élisabeth POINEUF
- Samedi 3 février : Patrick RAULT
- Samedi 10 février : Chantal NEVO
- Samedi 17 février : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 24 février : Élodie BOUTBIEN
- Samedi 3 mars : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 10 mars : Élisabeth POINEUF
- Samedi 17 mars : Patrick RAULT
- Samedi 24 mars : Chantal NEVO
- Samedi 31 mars : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 7 avril : Élodie BOUTBIEN
- Samedi 14 avril : Ronan FERNANDEZ

### Permanence conciliateur

**M. André RAULT** assure une permanence en Mairie de Plémet, sans rendez-vous le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 14h15 à 17h (aucun appel téléphonique ou démarchage à son domicile ne sera accepté).

### Permanence assistante sociale

**M<sup>me</sup> LAUDIGNON** assure une permanence à la Mairie de Plémet tous les mercredis de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre au 02 96 28 11 01 auprès de son secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

### Les déchetteries

**Loudéac** : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

**Plémet** : du Mardi au Samedi de 14h à 17h45

**La Chèze** : le Lundi de 14h à 17h45 / les Jeudis et Samedis de 9h à 11h45

### Enfance

#### Assistants maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie.

#### Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

#### Relais parents assistants maternels

##### Loudéac Communauté Centre Bretagne

4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50

Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

### Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22